

Audition directe et Audition indirecte

.....

« On ne peut guère émettre d'opinion quant à l'avenir... La musique disquée a réalisé en peu de temps de tels progrès qu'elle nous étonnera certainement encore et ce serait de l'imprudencé que de pronostiquer ce qu'elle sera dans un avenir plus ou moins lointain.

Ce qu'elle est correspond assez, à mon sentiment, à la photographie reproduisant les tableaux. De même que celle-là déforme la perspective et neutralise les couleurs de ceux-ci, le disque, par sa déformation du dosage orchestral, par l'impersonnalité qu'elle confère à la quasi unanimité des timbres, détruit la couleur au profit du dessin.

Constatons que celui-ci est devenu d'une remarquable limpidité et faisons confiance aux chercheurs...

Souhaitons, cependant, que l'orchestre visible ne meure jamais ! Lorsque le respect, l'amour d'une œuvre circulent dans l'âme d'un chef et de cent exécutants comme le sang dans les artères, ils constituent un élément de souveraine beauté, un acte de vie, lesquels ne sauraient s'accommoder d'aucune reproduction.

FRANCIS BOUSQUET.

*
**

« Je pense que le disque n'est pas un instrument de musique, mais un merveilleux organe de reproduction auditive, infiniment utile, pour répandre et même pour affiner le goût de la musique. Votre comparaison de la photographie et de la gravure en rapport à la peinture est juste et mon avis est qu'un bon disque, surtout symphonique, peut se rapprocher davantage du modèle qu'une photographie et qu'une gravure, auxquelles manqueront toujours la chaleur et la couleur. Cela dit, — il manquera encore au disque des impondérables, comme l'ambiance d'une salle de concert ou de théâtre, comme aussi l'émotion d'un interprète, qui n'existera pas au même degré lors de l'enregistrement que devant le public. »

Léo SACHS.

*
**

« La question est complexe et comporte des nuances — telles que : qualité d'enregistrement, enregistrement textuel de la partition et de la pensée de l'auteur, qualité de reproduction, etc., etc. — il me semble qu'aujourd'hui, une audition « disquée » peut-être assimilée à la reproduction par la gravure (dans ce cas, le graveur embrassant les qualités équivalentes de celles de l'enregistrement sus-mentionné) et que, par conséquent, le phonographe peut être considéré — non pas comme un instrument de musique, pas plus que mécanique, mais comme un appareil reproducteur essentiellement musical, dont le rôle est immense pour l'éducation musicale du grand public et même des musiciens dans certains cas ».

DMITRI LEVIDIS.